

Agent(e) de maintenance sur systèmes d'impression et de reprographie

RNCP1871 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	255r
Code(s) ROME	I1401
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent de maintenance sur système d'impression et de reprographie est un professionnel qui effectue en clientèle, en atelier, la préparation, le reconditionnement, la mise en service, la maintenance, d'équipements électroniques de bureau de type plate-forme multifonctions (MFP), photocopieur, imprimante, télécopieur. Il intervient dans toutes les phases du processus de service :

- En amont, il organise ses interventions, collecte les informations nécessaires et détermine les matériels ou logiciels dont il aura besoin.
- En aval, il vérifie la conformité de la prestation réalisée, vis à vis de la demande du client. Il complète les documents administratifs nécessaires au fonctionnement de son entreprise (fiche d'intervention, de suivi, éléments de facturation, ...).

Il doit faire preuve d'autonomie dans son domaine de compétence tout en rendant compte régulièrement à sa hiérarchie.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. PRÉPARER ET RECONDITIONNER DES SYSTÈMES D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE EN ATELIER

Intégrer des modules optionnels sur des systèmes d'impression et de reprographie en atelier.

Assurer le reconditionnement des systèmes d'impression et de reprographie en atelier.

Configurer des systèmes d'impression et de reprographie en atelier.

Mettre en service des systèmes d'impression et de reprographie en atelier.

2. INSTALLER DES SYSTÈMES D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE DANS UN ENVIRONNEMENT CLIENT

Installer et mettre en service des équipements de reprographie autonome.

Installer et mettre en service des systèmes d'impression connecté.

3. ASSURER LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE

Assurer la maintenance curative des systèmes d'impression et de reprographie : diagnostiquer.

Assurer la maintenance curative des systèmes d'impression et de reprographie : réparer.

Assurer la maintenance préventive des systèmes d'impression et de reprographie : entretenir.

Remettre en service des systèmes d'impression et de reprographie.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

PME de vente et service après-vente de systèmes d'impressions (multimarques ou exclusives) ; Structures spécialisées dans la tierce maintenance ou le reconditionnement

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de maintenance photocopieur / télécopieur - Agent d'intervention impression et reprographie - Agent service après-vente reprographie.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 419 €
Familles professionnelles (FAP)	M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	9 549
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	3 %
Familles professionnelles (FAP)	M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1871/>